

MOROCCO / MAROC / MARRUECOS

ROYAUME DU MAROC

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES
EAUX ET FORÊTS**

MINISTÈRE CHARGÉ DES EAUX ET FORÊTS



**Rapport National relatif
à l'application
de la Convention sur la conservation
des espèces migratrices appartenant à
la faune sauvage CMS**

Septième session de la conférence des parties
du 18 au 24 septembre 2002
Bonn/Allemagne

I- INFORMATIONS DE CARACTERE GENERAL

- Nom de, la Partie : Royaume du Maroc
- Date du rapport: Mars 2002
- Date d'entrée en vigueur de la Convention: 1^{er} novembre 1993
- Territoire dans lequel s'applique la Convention : Maroc
- Réserves : -
- Correspondant désigné = Point focal

M.Mohamed ANKOUZ
Directeur de, la Conservation des Ressources Forestières
Ministère Chargé des Eaux et Forêts
BP :605
Rabat Chellah
Tél: 212 37 76 54 29
Fax : 212 37 76 68 55
E-mail :

- Représentant au Conseil Scientifique :
Mme. Hayat MESBAH
Chef du Service de la Préservation de la Faune et de la Flore Sauvages
Ministère Chargè des Eaux et Forêts
BP :605
Rabat Chellah
Tél : 212 37 67 14 56
Fax : 212 37 67 00 87
E-mail: hmesbah@mail city.com
- Participation au Comité Permanent : membre suppléant de la région d'Afrique

II- MESURES PRISES POUR DONNER SUITE AUX DECISIONS PRECEDENTES DE LA CONFERENCE DES PARTIES

1- Concernant les espèces ajoutées à l'Annexe I

Aucune espèce migratrice faisant du Maroc Etat de l'aire de répartition ne figure sur la liste des espèces ajoutées, présentée lors de la sixième session de la Conférence des Parties.

2- En ce qui concerne les espèces inscrites A l'Annexe II

- Le Maroc a ratifié le 05/07/1999 l'ACCOBAMS, Accord sur la conservation des cétacés de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique Adjacente ;
- Il a signé l'accord sur la conservation du Courlis à bec grêle en 1995 ;
- Il a également signé l'acte final de l'AEWA en 1997, accord sur la conservation des oiseaux migrateurs d'Afrique-Eurasie, la ratification de ce texte est en cours ;
- Les Mémoires sur la conservation des tortues marines et sur la conservation du phoque moine sont en cours de discussion.

3- Mesures prises pour donner suite à d'autres résolutions de la convention des parties.

Les actions entreprises dans ce sens sont indiquées au paragraphe IV et concernent surtout les espèces suivantes :

- a. Phoque moine ;
- b. Ibis chauve ;
- c. Antilopes sahélo-sahariennes;
- d. Sarcelle marbrée.

III- AUTRES CHANGEMENTS EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA CONVENTION

1- Changements se rapportant à la législation et aux autorités compétentes :

Autorités Compétentes

a- le Ministère Chargé des Eaux et Forêts (Point focal de la CMS, CITES, BERNE ...) a institué un Service chargé de la mission de Préservation de la Faune et de la Flore Sauvages au Sein de la Division de la Cynégétique, de la Pisciculture et de la Biodiversité, relevant de la Direction de la Conservation des ressources Forestières. Il assure le suivi de la gestion et de la préservation de la faune et la flore sauvage, particulièrement les espèces migratrices ;

b- le Ministère Chargé des Eaux et Forêts a créé également le Service des Parcs et Réserves au sein de la même Direction. Ce service est chargé de la gestion des parcs et réserves, milieux favorables pour la conservation et la reconstitution de plusieurs espèces, y compris les espèces introduites ;

c- Création d'une cellule de Biodiversité et de désertification au sein du Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement. Cette cellule, créée conformément aux orientations du sommet Rio, a pour mission d'assurer la coordination entre les départements ministériels et les institutions concernés par la Biodiversité, la désertification et les changements climatiques et d'élaborer des politiques, stratégies et plan d'action en matière de conservation et protection du milieu naturel et de biodiversité.

Législation :

Au niveau national, le Maroc est en cours de l'élaboration d'une loi sur les aires protégées.

Au niveau international, à côté des accords qui ont été signés par le Maroc au cours des dernières années, le Maroc a ratifié des conventions Internationales qui visent la protection des ressources naturelles notamment :

a- La Convention sur la Conservation de la Biodiversité biologique en 1995 ;

b- La convention sur la conservation de la vie sauvage et du milieu Naturel de l'Europe (Berne) en 2001.

2- En ce qui concerne les espèces inscrites à l'Annexe I

a- *Etat de l'aire de répartition* : pas de changement.

b- Mesures prises en application de l'article III(4) :

Pour conserver les habitats et leur capacité d'abriter des oiseaux et d'autres animaux sauvages plusieurs programmes visant à atteindre cet objectif ont été mis en œuvre par l'intermédiaire de partenariats entre les institutions du gouvernement, les organismes non gouvernementaux nationaux et internationaux, des groupes professionnels et des membres du public. La majorité des actions menées dans ce sens est développée au paragraphe IV du présent rapport.

Par ailleurs et pour atténuer les obstacles aux migrations un certain nombre de mesures a été entrepris notamment :

- La mise en place d'un réseau de sites d'intérêt biologique et écologique (SIBE) sur une superficie d'environ 2,5 millions d'hectares.
- L'interdiction stricte de l'exercice de la chasse sur ces SIBE et d'autres terrains sur une superficie de presque 14 millions d'ha.
- L'obligation et l'élaboration des études d'impact pour tout projet affectant les zones humides.

c- Mesures prises en application de l'article III(5) :

i-Interdiction

L'interdiction de la capture, de la chasse, de la détention, du colportage et du prélèvement de toutes espèces protégées est disposé dans l'arrêté du 3 novembre 1962 portant réglementation permanente de la chasse. Ces actes sont également réprimés en vertu des dispositions de l'article 16 du dahir du 21 juillet 1923 sur la police de la chasse, tel qu'il a été modifié et complété.

ii- Dérogations

Des dérogations de prélèvements sont enregistrées pour des fins scientifiques et concernent :

- Permis scientifiques de bague d'oiseaux accordés au:
 - Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (C.R.B.P.O), France ;
 - Groupe de Recherches et Etudes et de Protection des Oiseaux Migrateurs au Maroc (GREPOM) ;
 - Centre d'Etudes et Migrations d'oiseaux au Maroc (CEMO) ;
 - Estacion, Biologica de DANONA, Espagne ;
 - Au bénéfice de certains étudiants Marocains et étrangers qui font des recherches concernant ces oiseaux.
- Permis scientifiques pour le suivi de la migration d'oiseaux au bénéfice du CEMO;

- Permis scientifique de capture de certains reptiles au bénéfice des enseignants de l'Institut Agronomique vétérinaire Hassan II au Maroc ;
- Permis scientifique pour la capture du singe magot au bénéfice de l'Institut Pasteur A casablanca.

3- En ce qui concerne les espèces inscrites à l'Annexe H

a- Participations aux ACCORDS/accords (articles IV(3) et IV(4)) :

- Aux Conférences des parties tenues successivement à Nairobi en 1994, à Genève en 1997 et en Afrique du sud en 1999 ;
- A la réunion de négociation de l'accord AEWA et du Mémoire sur le courlis A bec grée qui a eu lieu au Pays bas en 1995.

a- Progrès enregistrés dans la voie de l'élaboration et de la conclusion de nouveaux projets d'ACCORDS :

Les projets d'accords et les accords conclus, sont développés au paragraphe II-2 du présent rapport

b- Mise à jour des mesures supplémentaires ayant pour objet la conservation des espèces migratrices inscrites à l'Annexe II:

La conservation des espèces migratrices passe par la conservation de leurs habitats et par la lutte contre toutes sortes de facteurs de dégradation qui menacent ces espèces. Les mesures entreprises par le gouvernement sont développées au paragraphe IV.

IV. ACTIVITES NATIONALES RELATIVES AUX ESPECES INSCRITES AUX ANNEXES I ET II ET D'AUTRES ESPECES MIGRATRICES

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses obligations et du suivi de sa politique en matière de conservation des ressources naturelles, le Maroc a développé et a mené plusieurs programmes, plans d'actions et études qui sont directement ou indirectement liées à la protection des espèces migratrices et leurs habitats, de même il a pris des initiatives visant la correction des obstacles aux migrations et des facteurs qui menacent ces espèces.

1- Initiatives majeures prises, concernant les espèces

a- Programme de réintroduction d'espèces disparues :

Ce programme a été développé dans le cadre de la coopération technique Maroc-Allemande (GTZ), notamment au niveau des parcs nationaux. Celui-ci a concerné les espèces suivantes :

- Oryx, Addax, Autruche, Gazelle cuvier et Gazelle dama dans le parc national de Souss-massa ;
- Cerf de berberie dans le Parc National de Tazekka

b- Projet des Antilopes sahelo-sahariennes

Ce projet en cours de lancement a pour but la conservation et la réhabilitation des Antilopes sahelo-sahariennes. Le Maroc est concerné uniquement par les volets inventaire et formation.

c- Phoque moine (Monachus monachus)

Le Maroc est l'un des quatre pays de l'aire de répartition du phoque moine dans l'Atlantique, cette espèce menacée d'extinction fait l'objet d'attention depuis 1986, concrétisée par la mise en place d'une stratégie internationale d'action « le plan pour la gestion du phoque moine ».

Un comité de sauvegarde de l'espèce a été constitué suite à la réunion tenue le 2 mars 2000 dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de Barcelone.

Cette réunion avait pour but l'identification des moyens à mettre en œuvre pour la sauvegarde de cette espèce sur les côtes marocaines.

Des recommandations visant à renverser la tendance régressive du phoque moine ont été émises.

d- Ibis Chauve (Geronticus eremita)

L'Ibis chauve est considéré mondialement comme une espèce en voie d'extinction. La région d'Agadir abrite actuellement la plus grande et dernière colonie à l'état sauvage au monde environ 300 individus. Dans le cadre de la sauvegarde de cette espèce, le Maroc a développé plusieurs activités dans ce sens notamment :

- Création du Parc National de Souss-massa sur la côte atlantique, entre Agadir et Tiznit, pour la protection de l'espèce et des sites de nidification ;
- Projet d'élevage et de recherche pour la réintroduction et la réhabilitation à Mezguitem (Province de TAZA) ;
- Signature d'une convention de recherche génétique sur Ibis chauve dans le Sud-Ouest Marocain (Souss-Massa et Tamri) entre le Parc National de Souss-Massa et IFCDW : Elle a pour objectif l'établissement d'une banque d'échantillons, le développement des techniques d'analyses et l'étude génétique de Ibis chauve dans la région ;
- Organisation d'un atelier international à Agadir, du 08 au 12 mars 1999, pour la détermination d'une stratégie de réhabilitation de l'Ibis chauve ;
- Organisation de sessions de formation des gardiens de l'Ibis chauve.

e- Sarcelle marbrée (Marmaronetta angustirostris)

Dans le cadre du projet LIFE sur la sarcelle marbrée, ayant pour but de passer en revue la situation de l'espèce dans la Péninsule Ibérique et en Afrique du Nord, un atelier a été organisé les 27,28 et 29 septembre 2001 à Guardamar en Espagne, avec la participation d'experts et de responsables des Communautés autonomes de valencia et d'Andalousie, du Maroc et de la Tunisie.

L'atelier a mis en évidence par pays, les sites les plus importants pour l'espèce et a lancé un appel aux autorités compétentes pour qu'elles prennent les mesures nécessaires pour la conservation de l'espèce.

2- Initiatives majeures prises, concernant les Habitats

a- Stratégie Nationale des Aires protégées

Conscient que la conservation des espèces migratrices passe par la conservation et la protection de leurs habitats d'une part, et que la protection des territoires passe par leur délimitation et leur institution par voie réglementaire d'autre part, le gouvernement Marocain a élaboré un Plan Directeur des Aires Protégées, qui a identifié 154 sites d'Intérêts Biologiques et Ecologiques (SIBE), réparties en 6 Parcs Nationaux, 2 Parcs Naturels et 146 Réserves Naturelles dont 29 zones humides.

La mise en œuvre de la stratégie nationale en la matière a été rendue possible à travers la coopération internationale. C'est ainsi qu'une série de projet sont en cours d'exécution :

- **Projet GEF de Gestion des Aires Protégées PGAP** (FEM/Banque Mondiale/ Gouvernement marocain) : Il a pour objectif de mettre en œuvre les plans d'aménagement et de gestion de 13 aires protégées (3 parcs Nationaux et 10 réserves);

- **Projet de la Coopération Maroc-Allemande GTZ** : il a pour objectif la gestion durable des ressources naturelles. Il concerne les parcs Nationaux de Sous-massa, de Toubkal et du Tazekka par la réintroduction de certaines espèces disparues, et par l'élaboration des stratégies participatives avec la population concernée.

- **Projet de conservation de la biodiversité par la transhumance** dans le versant sud du Haut –Atlas (PNUD/GEF) : son objectif stratégique vise la recherche d'un équilibre écologique et économique entre les systèmes intensifs et extensifs existants par l'utilisation durable et la relance de la transhumance. Il s'est fixé trois objectifs immédiats :

- La conception et la mise en œuvre de plans intégrés de conservation et de développement durable de la biodiversité des Milieux naturels ;

- L'offre d'opportunités d'incitation à la conservation de la biodiversité et de la transhumance ; et
- L'intégration des questions de la biodiversité dans les débats politiques local et national.

7

- **Projet de gestion des ressources naturelles dans la Province de Taza** (Coopération italienne/FAO) : vise la mise en place, dans le cadre de la coopération Marocco-Italienne, d'une approche participative pour atténuer la pression sur les ressources naturelles tout en améliorant le revenu des populations locales. Il concerne le parc national de Tazekka et le périmètre pastoral de Tafrata. Cinq objectifs spécifiques lui sont assignés et portent sur :

- La gestion rationnelle et efficace des eaux à travers l'amélioration et le renforcement du réseau de la PMH ;
- La sensibilisation, l'organisation et la formation des usagers de la zone du projet ;
- La conservation mécanique et biologique des sols
- Le soutien à l'agriculture et à l'élevage ; et
- La diversification des activités économiques au bénéfice de la femme rurale et des jeunes promoteurs.

- **Projet MedwetCoast** (GEF/FFEM) : il a pour objectif la conservation des écosystèmes littoraux et des zones humides côtières. Ce projet à caractère régional, rentre dans le cadre de la coopération multilatérale et concerne cinq sites de la région de l'oriental (Provinces de Berkane et Nador) dont l'état de dégradation nécessite des interventions de réhabilitation et conservation à court terme suivant la stratégie nationale des aires protégées. Ses objectifs spécifiques se résument en :

- La promotion de politiques et stratégies nationales permettant de s'attaquer aux causes profondes de la dégradation des écosystèmes naturelles ;
- La définition d'une stratégie nationale pour les zones humides ; et
- La mise en place et le renforcement d'un réseau d'échange d'informations et d'expériences pour des économies d'échelle au profit des différentes composantes nationales du projet.

b- Stratégie Nationale de la Biodiversité

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention sur la Diversité Biologique, le Maroc a entrepris des études pour se doter d'une Stratégie Nationale de la Biodiversité. Une telle stratégie fait partie des mesures envisagées par le gouvernement aussi bien au plan de la gestion macro-économique que celle des ressources naturelles. L'intégration, la conservation, l'utilisation et le développement durable sont les plus importants objectifs de la stratégie, tout comme l'amélioration des connaissances scientifiques avec formation des cadres et techniciens spécialisés et les aspects liés à la sensibilisation de la population.

Dans ce sens, une étude nationale sur la biodiversité a été réalisée. Elle a permis d'identifier, de cartographier et d'évaluer l'état de la diversité floristique et Faunistique aussi bien terrestre que marine, et ce afin de prendre les mesures nécessaires pour la conservation, la restauration et la surveillance des milieux qui recèlent des habitats importants pour la faune migratrice.

3- Initiatives majeures prises, concernant les facteurs qui menacent les espèces migratrices

Ces facteurs sont très variés, mais marqués par la sécheresse avec ses conséquences, la pollution et la croissance démographique particulièrement élevée sans rapport avec les ressources naturelles disponibles dont dépendent largement ces mêmes populations pour leur besoins alimentaires, énergétiques....

Le gouvernement a pris certaines décisions dans le but de limiter et d'atténuer les effets négatifs de ces facteurs

a- Extension démographique :

Les Impacts liés à la croissance démographique ont atteint des seuils intolérables dans les zones humides. Face à cette situation, le Ministère Chargé des Eaux et Forêts, en tant que point focal de la Convention Ramsar, a pris certaines mesures telles que

- Le renforcement de la surveillance des zones humides et particulièrement dans les sites Ramsar ;
- Tentatives d'inventaire pour le classement des zones humides ;
- Des actions d'aménagements et de gestion du site du Merja-zerga via le projet Medwet ;
- Actions de sensibilisation du public aux valeurs naturelles, économiques et culturelles par l'organisation des journées dans différentes régions du Royaume (journée Mondiale des zones humides) ;
- Encouragement des ONGs pour participer à la conservation des zones humides.

b- Pollution :

La pollution est une menace importante à la biodiversité en général et constitue un des problèmes les plus difficiles à surmonter. Elle est liée au développement industriel.

Pour faire face aux problèmes de la pollution le Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement, a préparé un grand nombre de décrets relatifs à :

- La lutte contre la pollution de l'atmosphère (valeurs limites d'émission de gaz et de particules) ;

- L'obligation des études d'impacts sur l'environnement ;
- La gestion rationnelle des déchets.

D'autre part, le Maroc a réalisé un certain nombre de projet visant la protection de l'environnement, parmi lesquels on peut citer :

- Projet de gestion de l'énergie dans les entreprises marocaines qui a été mené par le Ministère de l'énergie et des mines en collaboration avec l'USAID ;
- Projet RAB/94/G31 relatif aux changements climatiques, le Maroc assure la coordination régionale des pays Maghrébins dans le cadre dudit projet ;
- Projet de Pérennité des Ressources en Eau du Maroc (PREM) ;
- Programme de Fonds de Dépollution Industrielle (FODEP): il a été mis en place par le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement avec l'appui de l'Agence Allemande de Coopération Financière(KFW). Il a pour objectif la mise en œuvre des mesures volontaires de dépollution ou d'économie de ressources.
- Projet d'inventaire des PCB (polychlorobiphényles) au Maroc: ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration de Rabat adoptée lors de la première Conférence africaine sur la gestion écologiquement rationnelle des stocks de déchets dangereux A savoir CPB et les huiles usées qui a eu lieu à Rabat du 8 au 12 Janvier 2001.

Surveillance Continue

En matière de surveillance, elle est marquée par les actions suivantes

- Le Recensement des oiseaux d'eau qui se fait au niveau de certaines zones humides. Le CEMO et le GREPOM sont très actifs dans ces dénombrements, qui permettent de renforcer les compétences Nationales et de suivre la tendance de populations d'oiseaux au niveau de certains sites ,
- Le renforcement de la surveillance, essentiellement au niveau des sites RAMSAR;
- Concentration des efforts de recherche et de surveillance sur les principales sources de contaminants, sur les sites environnementaux méritant une attention particulière et sur certaines catégories de produits chimiques susceptibles de nuire à la faune et aux écosystèmes.

Recherche

Un certain nombre d'études et de recherche ont été menées portant sur les espèces inscrites aux annexe I et II, ainsi que sur d'autres espèces migratrices, parmi lesquelles on cite:

i- Cétacés :

- BAYED A., 1998 Observations of marine mammals *in* Moroccan waters. In Monitoring and Conservation of Birds, Mammals and Sea Turtles of Mediterranean and Black Seas, *Proceedings of the 5th Medmaravis Symposium – Gozo, Malta (29sept-3oct 1998): 307-310;*
- BAYED A., 1998 Interactions entre les activités de pêche et les populations des Cétacés en mer Méditerranée. *PNUE, plan d'action pour la Méditerranée. UNEP(OCA)/MED WG.146/Inf.4, PNUE –CAR/ASP, Tunis,35p ;*
- NATARBARTOLO-DI-SCIARA G., POLITI.E., BAYED A., BEAUBRUN P.CH., KNOLTON A., 1998. A winter cetacean survey off Southern Morocco, with a special emphasis on suitable for wintering whales. *Rep. Int. Whal. Commn. 48 (SC/49/03) :547-550;*
- BAYED A., 1999. Observations of seals on the north Atlantic Moroccan coasts. *European Research on cetology, 13:5p;*
- BAYED A., 2000. la baleine franche fréquente-elle en la baie Cintra ? Maroc *Biodiversité- Bulletin de l'association Marocaine de Biodiversité, 2 :4-5 ;*
- BAYED A., 2001. Further observations of Mediterranean monk seals on the north Atlantic coasts of Morocco. *Monachus Guardian, 4(1):3p;*
- BAYED A, MENIOUI M, MHAMMDI N, RA MDANI M, 2001. Observations sur l'environnement marin et impact de l'étude sismique 2D sur la faune marine, *Shell recherches et exploitation Maroc BV.*

ii- Oiseaux:

Grande outarde (*Otis tarda*)

- Etude en cours "Estimation et suivi des populations, comportement et distribution", réalisée par l'IFCDW- Agadir en collaboration du GREPOM ;
- Rapport d'étude préliminaire réalisé par l'IFCDW ;
- Création de SIBE de Tahaddart – région Tanger.

Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*)

- Recensement de la population de la cigogne blanche dans le cadre du 5eme recensement international de l'espèce. Il avait pour objectif d'élucider la situation et les tendances évolutives des populations européennes et Nord Africaines. *In : Schuz, h. ed 1999: weibstorchim Aufwind? While storks on the up? Proceedings, internat.*

Erismature à tête blanche (*Oxyura leucocephala*) :

- Torres, J.A., 2000. Presencia de Malvasia Cabeciblanca (*oxyuraleucocephala*) y Malvasia canela (*Oxyura jamaicensis*) en Marruecos. *Oxyura 10, 239-240.*

Gravelots et Pluviers :

Qninba A., Dakki M., El Agbani M A., Benhoussa A., Thévenot M, 1999. Hivernage au Maroc des gravelots et pluviers (aves, charadii, charadriinae) et identification des sites d'importance internationale. *Alauda* 67, 161-172.

Faucon d'Eléonore :

Suivi de la population de Sidi Moussa (région de Salé).

Sarcelle marbrée (*Marmaronetta angustirostris*) :

Etude sur le statut de la sarcelle marbrée au Maroc

Un programme de lecture de bagues colorées est mené par un groupe de chercheurs Marocains, Espagnols, Italiens et Portugais tous le long de la côte Atlantique Marocaine en période de migration et d'hivernage.

V. Toutes autres observations